	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires : - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement</p>
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 VALLEE DE LA TUDE</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400419</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000 Dernière mise à jour : septembre 2020</p>	
<p align="center">Textes de référence : - Arrêté ministériel du 09 août 2006 portant désignation de la ZSC Vallée de la Tude ; - Arrêté préfectoral du 04 octobre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site (élaboré en 2009)</p>	

Description et intérêt du site :

Le site comprend une partie de la haute vallée de la Tude et du réseau hydrographique constitué par plusieurs petits affluents secondaires (la Gace et la Velonde notamment), et forme un petit ensemble alluvial coulant sur des calcaires tendres du Crétacé. L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. On y retrouve aussi divers biotopes caractéristiques des petites rivières de plaines atlantiques sur terrains sédimentaires : cours d'eau à faible débit, quoique à courant localement assez rapide, à eaux de bonne qualité, bordés d'une ripisylve généralement linéaire à Aulne et Frêne et de prairies plus ou moins hygrophiles à Fritillaire pintade et Orchis à fleurs lâches, de gestion souvent peu intensive (prairies de fauche peu ou non amendées), pouvant évoluer localement en cas d'abandon vers des mégaphorbiaies. Bien que certains de ces habitats soient considérés comme menacés en Europe – voire même prioritaires pour certains (aulnaie-frênaie alluviale) - c'est surtout par la présence de certaines espèces rares et menacées que le site possède une valeur communautaire (Vison et Loutre d'Europe, divers chiroptères, Sonneur à ventre jaune, Cistude d'Europe etc....).

<p>Qualité et importance</p>	<p>Rivière mésotrophe à eutrophe, dans un paysage ouvert ou bocager façonné par l'agriculture et l'élevage traditionnel. Découverte récente du Vison d'Europe. Important corridor entre les bassins de la Charente et de la Garonne, encore fréquenté actuellement par l'espèce.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>Pollution des eaux, banalisation de la végétation de fond de vallée, arasement de la végétation rivulaire, transformation des prairies humides.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

1- Création de voie forestières ;
 4- Création de place dépôt de bois ;
 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers, ne sont pas concernées)
 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
 18- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. : création de plans d'eau, permanents ou non ;
 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0. : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
 22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage ;
 26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
 29- Arrachage de haies ;
 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
 32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2 mètres ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat	• Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;	37%
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) ;	30%
	• Autres terres arables ;	26%
	• Forêts caducifoliées ;	4%
	• Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques).	3%

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

4020 – Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée *Erica ciliaris* et Bruyère des marais *Erica tetralix* (3,86ha) ;

91E0 – Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne élevé *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (5,37 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Amphibiens :

1193 – Sonneur à ventre jaune
Bombina variegata

Poissons :

1096 – Lamproie de Planer
Lampetra planeri
1163 – Chabot *Cottus perifretum*

Reptiles :

1220 – Cistude d'Europe
Emys orbicularis

Mammifères :

1303 – Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
1308 – Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
1321 – Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*
1355 – Loutre d'Europe *Lutra lutra*
1356 – Vison d'Europe *Mustela lutreola*

Invertébrés :

1041 – Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
1044 – Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
1046 – Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*
1060 – Cuivré des marais *Lycaena dispar*
1065 – Damier de la succise *Euphydryas aurinia*
1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
1092 – Écrevisse à pattes blanches
Austropotamobius pallipes

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Milieux aquatiques associés au Vison	Vison d'Europe et Loutre d'Europe

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Vison et Loutre d'Europe			Reproduction et élevage des petits										
Milieux aquatiques	Entretien du lit		Reproduction des invertébrés (semi-) aquatiques Reproduction et nidification des vertébrés							Enlèvement de dépôts localisés ou d'embâcles			
	Entretien des berges	Élagage, taille des arbres, végétation des berges			Reproduction des végétaux				Entretien de la végétation				

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

4030 - Landes sèches européennes (139,4 ha) ;
 5130 - Formations à Genévrier commun *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (4,68 ha) ;
 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables) (9,84 ha) ;
 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caerulea*) (0,14 ha) ;
 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (58,7 ha) ;
 91F0 - Forêts mixtes à Chêne pédonculé *Quercus robur*, Orme lisse *Ulmus laevis*, Orme champêtre *Ulmus minor*, Frêne élevé *Fraxinus excelsior* ou Frêne à feuilles étroites *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grandes fleuves (*Ulmion minoris*) (107,44 ha).

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



Amphibiens :

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
 Rainette méridionale *Hyla meridionalis*
 Grenouille agile *Rana dalmatina*
 Petite grenouille verte *Rana lessonae*
 Triton marbré *Triturus marmoratus*



Mammifères :

Sérotine commune *Eptesicus serotinus*
 Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*
 Murin à moustaches *Myotis mystacinus*
 Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*
 Noctule commune *Nyctalus noctula*
 Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*
 Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*



Oiseaux :

Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*
 Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
 Milan noir *Milvus migrans*
 Milan royal *Milvus milvus*
 Bondrée apivore *Pernis apivorus*
 Busard des roseaux *Circus aeruginosus*
 Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
 Busard cendré *Circus pygargus*
 Grue cendrée *Grus grus*
 Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
 Alouette lulu *Lullula arborea*
 Pipit rousseline *Anthus campestris*

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



Reptiles :

Lézard des murailles *Podarcis muralis*



Invertébrés :

Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	8	2
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	16	2
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	14	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	12	

Site web du site Natura 2000 :

<https://www.sabvdronneaval.com/natura-2000/vallee-de-la-tude/>

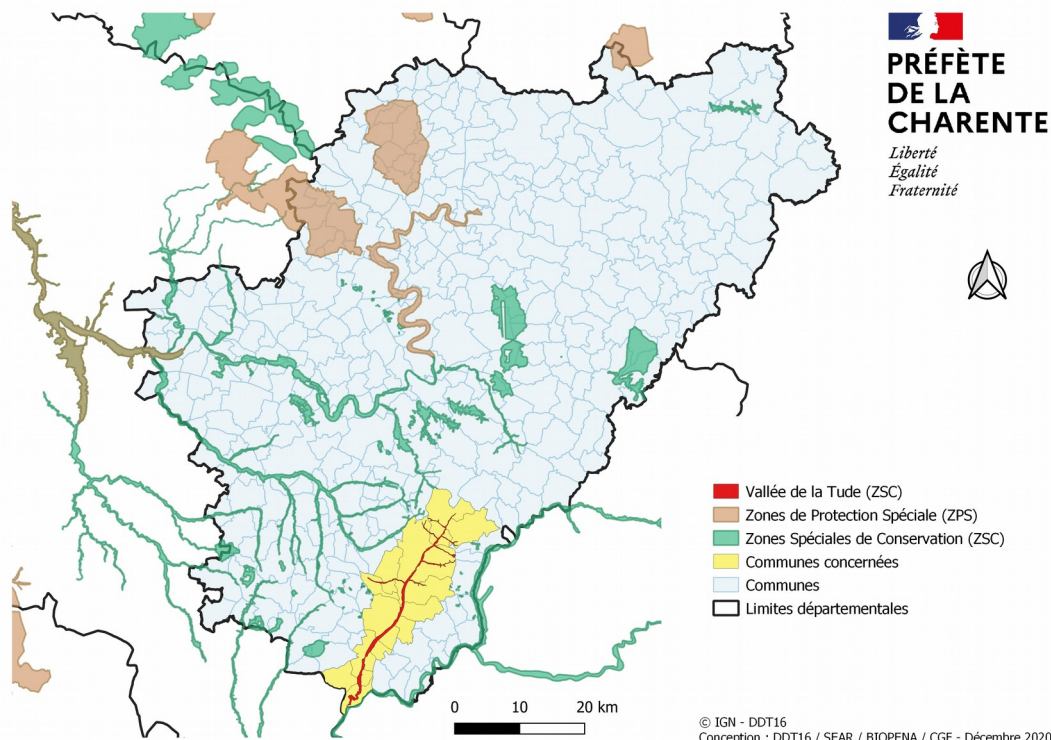
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400419.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

<https://www.sabvdronneaval.com/natura-2000/vallee-de-la-tude/>

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Bazac, Bellon, Bors (Canton de Tude-et-Lavalette), Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Médillac, Montboyer, Montmoreau, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial.

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

ZSC FR5400420 : Coteaux du Montmorélien

ZSC FR7200662 : Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle

ZSC FR7200663 : Vallée de la Nizonne

ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses affluents

Périmètre de la Vallée de la Tude :

